



CHARTE DÉONTOLOGIQUE DU BILAN DE COMPÉTENCES

L'organisme de formation **Open Mind Coaching** respecte une charte qui établit ses valeurs et ses engagements auprès de ses clients et financeurs. Elle fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles dans le cadre de ses prestations de bilan de compétences.

1. SUR LA DÉMARCHE DU BILAN DE COMPÉTENCES

La démarche du bilan de compétences repose sur les principes fondamentaux de l'éthique professionnelle : respect de la personne, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité et respect de la confidentialité (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Les professionnels d'**Open Mind Coaching** s'engagent à :

- Répondre avec réactivité aux demandes des personnes souhaitant s'informer sur le bilan de compétences,
- Exercer leur mission sans dépasser leur rôle, et se garder de toute dérive thérapeutique, de prosélytisme ou de manipulation,
- Connaître et appliquer les lois et règlements en vigueur, notamment le Code du Travail (partie VI) relatif à la formation professionnelle continue,
- Proposer une offre claire et compréhensible (méthodologie, coût, objectifs, modalités : présentiel/distanciel...),
- Assurer une distinction nette entre l'activité de bilan de compétences et d'autres prestations éventuellement proposées,
- Respecter les trois phases prévues par la réglementation (art. R-6313-4 du décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018),
- Garantir une prestation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire, avec des outils et méthodologies reconnus,
- Recourir uniquement à des méthodes fiables et mises en œuvre par des professionnels qualifiés,
- Obtenir le consentement du bénéficiaire avant toute utilisation d'outils d'évaluation,
- S'assurer que la nature des investigations menées est en lien direct avec l'objet du bilan.

Le bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire de :



- Élaborer un ou plusieurs projets professionnels personnalisés avec des stratégies d'action concrètes,
- S'impliquer activement dans son bilan et devenir acteur de son évolution,
- Identifier ses acquis, ses compétences et ses caractéristiques personnelles de manière claire et exploitable,
- Accéder à une information fiable sur les métiers et secteurs via des ressources adaptées,
- Elaborer un document de synthèse (dont la confidentialité est garantie),
- Évaluer la qualité de la prestation.

2. LES ACCOMPAGNANTS S'ENGAGENT À :

En matière de compétences professionnelles

- Répondre aux besoins du bénéficiaire avec un niveau d'expertise adapté,
- Enrichir leurs pratiques grâce à la supervision, l'analyse de pratique et la formation continue.

En matière de contexte et de limites

- Créer un environnement propice et bienveillant,
- Orienter le bénéficiaire vers d'autres professionnels si nécessaire.

En matière d'intégrité

- Respecter strictement la confidentialité (aucune information ne peut être transmise sans accord écrit du bénéficiaire),
- Agir dans le cadre légal et bannir toute pratique déloyale, discriminatoire ou non professionnelle.

En matière de professionnalisme

- Respecter le programme prévu et les engagements pris auprès du bénéficiaire et du financeur,
- Communiquer clairement sur leurs qualifications, compétences et accréditations.



3. LOCALISATION

Les bilans de compétences proposés par **Open Mind Coaching** peuvent se dérouler :

- Dans ses locaux ou dans des espaces adaptés (calmes, confidentiels, accessibles ERP, équipés d'outils numériques et d'un accès internet),
- À distance, en entretien individuel personnalisé, via un outil de visioconférence sécurisé.

En signant cette charte, **Open Mind Coaching** s'engage à la respecter et à tout mettre en œuvre pour délivrer des prestations de qualité.

Jade Moyez, dirigeante d'Open Mind Coaching & Formation